

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées

*L'Association pour l'Administration Des Œuvres Sociales d'Outre-Mer  
Résidence Windsor*

Représentée par son Président, Monsieur BOUILHOL Jean-Louis avec l'accord du Conseil  
d'Administration

Sise au 16 Av de Windsor 06410 CANNES

Numéro de SIRET : 775 666 555 00054 APF : 5520Z

D'une part

**L'A.E.N**

« ANCIENS DE L'ECOLE NAVALE »

Représentée par le Contre-amiral 2S Luc JOUVENCE

Délégué général Alliance navale et AEN

118 rue Saint Dominique 75007 PARIS

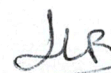
D'autre part

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

## Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Tous les membres, partenaires ou sympathisants de l'Association des « ANCIENS DE L'ECOLE NAVALE » sous le régime de la loi 1901 et sur présentation d'un justificatif de (A.E.N) pourront, à compter de la signature de cette Convention, bénéficier des tarifs et des offres proposés par l'ADOSOM pour séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par celle-ci et celles de ses partenaires sous conditions de :

- Être à jour de la cotisation de A.E.N (si cotisation) et présenter une attestation ou autre
- Présenter une pièce justificative s'il est fonctionnaire actif ou retraité
- Avoir réglé la cotisation de l'ADOSOM qui est à ce jour de 25.00€/AN par couple avec enfant(s) mineur(s)


## Article 2 : ENGAGEMENT de l'A.E. N

L'A.E.N. s'engage à diffuser par tous les moyens en sa possession (site internet, mails, revues, etc..) à l'ensemble de ses adhérents les offres de séjours et services proposés par l'ADOSOM qui lui seront fournis.

L'A.E.N. indiquera sur son site internet l'existence de l'ADOSOM comme partenaire et disposera d'un lien de communication pouvant rejoindre directement le site de l'ADOSOM [www.adosom.fr](http://www.adosom.fr).

## Article 3 : ENGAGEMENT DE L'ADOSOM

L'ADOSOM met à disposition de l'A.E. N deux (2) séjours de 5 nuits pour deux (2) personnes en  $\frac{1}{2}$  pension (hors boissons) valables hors mois d'Août, Festival de Cannes, Noël, St Sylvestre et en fonction du planning des réservations.

L'A.E.N devra communiquer les noms des personnes ayant reçu les cadeaux, lesquelles personnes devront prendre contact avec l'ADOSOM soit par téléphone (04.92.18.82.13) ou par mail [direction@adosom.fr](mailto:direction@adosom.fr)

L'ADOSOM s'engage à recevoir dans les meilleures conditions les adhérents, sympathisants et partenaires de l'A.E.N. venant séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par ses soins.

## Article 4 : DUREE ET RENOUELEMENT

La durée de la Convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre aux dates anniversaires. Il pourra être mis fin à cet accord avec un préavis de 3 mois.

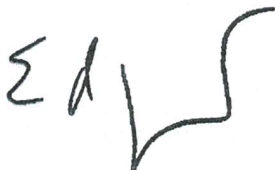
Pour tout différend découlant de la présente Convention, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour un règlement à l'amiable.

Fait en 2 exemplaires à Cannes le 15 mai 2021

Pour l'A.E.N

**A. E. N.**  
118, rue Saint Dominique  
75007 Paris  
[alliancenaivale.fr](http://alliancenaivale.fr)  
01 45 00 98 85

Le Président

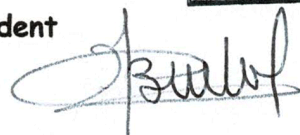


**A.D.O.S.O.M**  
Résidence WINDSOR  
16 Avenue du Windsor - 06406 CANNES  
Tél. : 04 92 18 82 13 Fax : 04 92 18 82 44  
N° SIRET : 775 666 555 0001 Code APE : 5520Z

Pour l'ADOSOM

**MR BOUILHOL J-L**  
PRÉSIDENT ADOSOM  
[president@adosom.fr](mailto:president@adosom.fr)

Le Président



La vice-présidente en charge du  
juridique :

**FLORENCE KERNEIS**  
[nice-presidente@adosom.fr](mailto:nice-presidente@adosom.fr)  
04.92.18.82.13

